

Papeete, le 7 juillet 2010

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les réunions relatives à la réforme de la protection sociale généralisée se déroulent en l'absence de la grande majorité des partenaires sociaux.

En effet, les représentants du CEPF, de la CGPME, de la CSMCGTP ainsi que ceux des organisations syndicales des salariés CSTP/FO, CSIP, O OE TO OE RIMA et OTAHI, ne sont pas présents aux réunions du lundi organisées par Madame la Ministre de la Solidarité.

Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer ces absences.

En premier lieu, aucune méthodologie, aucun plan de travail, et aucune équipe projet n'ont été proposés pour traiter d'un sujet dont les choix de réforme doivent porter sur le très court terme, le moyen et le long terme.

En second lieu, la présence de deux représentants du Pays est imposée au groupe de travail sous couvert d'un rôle « d'observateur » pour le compte de la commission sociale de l'Assemblée de la Polynésie française. La recherche de solutions et la négociation semblent leur avoir été abandonnées et il n'est pas certain que les préoccupations de ces « observateurs » rejoignent celle des partenaires sociaux ainsi que celles de votre gouvernement.

Enfin pour d'autres, les discussions sur la réforme doivent répondre, aux engagements pris par votre gouvernement dans le cadre du protocole de sortie de grève du 14 Juin 2010.

Continuer les négociations dans ces conditions c'est prendre la responsabilité d'aboutir à un échec total.

RT
UT
NC
PG
T.C.
W
M

Aussi, nous préconisons qu'un **Comité de sauvetage de la protection sociale** soit constitué sans délai pour conduire les réformes nécessaires et mettre en œuvre les travaux relatifs à la pérennisation de la PSG.

Nous insistons sur la nécessité de doter ce comité d'une équipe projet pluri disciplinaire. En effet, les propositions de réforme doivent être précédées d'évaluations, de simulations avant d'être traduites règlementairement.

De plus, les propositions de réforme impacteront les structures du Pays en charge de la santé et de l'action sociale. Il sera nécessaire de les traduire en plans d'actions et d'en assurer la coordination de leur mise en oeuvre et le suivi.

Les travaux de ce comité doivent répondre à trois impératifs dont les urgences se posent à des degrés divers :

- Le premier impératif consiste à mettre à l'équilibre le budget 2011 de la CPS car les simulations les plus optimistes laissent présager un déficit de 7,460 milliards pour 2011. Ce chantier devra être clos pour fin septembre 2010 afin de respecter le calendrier d'établissement du budget de la CPS.
- Le second impératif est la résorption du déficit cumulé de la branche maladie estimé au 31 décembre 2010 à 15 milliards de FCFP et financés sur les réserves des régimes de retraite. Le remboursement des avances faites au régime de la maladie devra intervenir au plus tard au cours du premier trimestre 2011.
- Enfin, la troisième partie du chantier consiste à mettre en place un véritable plan de sauvetage de la PSG en entamant les réformes structurelles nécessaires à la pérennisation de notre système de protection sociale. Ce plan devra être arrêté pour septembre 2011.

Les efforts pour parvenir aux équilibres financiers et à la pérennisation du système devront être partagés par tous les acteurs de la PSG : les patients, les prescripteurs du privé et du public, les entreprises et leurs salariés, le Pays et l'Etat. Ces derniers devront assumer en connaissance de cause leurs responsabilités en trouvant les économies et les ressources nécessaires.

L'urgence est accentuée par la situation de trésorerie des régimes confiés en gestion à la CPS. En effet, une simulation de l'écoulement de cette trésorerie au regard des charges laisse entrevoir un état de cessation de paiement en 2013.

Les signataires de la présente se tiennent à votre disposition afin d'examiner la composition du comité et les conditions de démarrage de ses travaux.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

RT CT
YT NC M
T.L. PG

Pour le Conseil des Entreprises de Polynésie française

M. Luc TAPETA



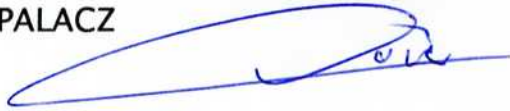
Pour la Confédération Générale des PME de Polynésie française

M. Christophe PLEE



Pour la Chambre Syndicale de Génie Civil et des Travaux Publics

M. Daniel PALACZ



Pour CSTP-FO

M. Patrick GALENON



Pour A TIA I MUA

M. Tu YAN



Pour CSIP

M. Cyril LEGAYIC



Pour O OE TO OE RIMA

M. Ronald TEROROTUA



Pour OTAHI

Mme Lucie TIFFENAT